



2 avril 2026

(26-2636)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE – DROITS COMPENSATEURS DÉFINITIFS SUR  
LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES À BATTERIE NEUFS  
EN PROVENANCE DE CHINE**

**COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL**

La communication ci-après, datée du 1<sup>er</sup> avril 2026, a été reçue du Président qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

---

L'article 12:8 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord) prévoit que le délai dans lequel le groupe spécial procédera à son examen, depuis la date à laquelle sa composition et son mandat auront été arrêtés jusqu'à celle à laquelle le rapport final sera remis aux parties, ne dépassera pas, en règle générale, six mois.

L'article 12:9 du Mémoire d'accord dispose que, lorsque le groupe spécial estimera qu'il ne peut pas remettre son rapport dans un délai de six mois, il informera l'ORD par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir remettre son rapport.

Le Groupe spécial chargé de la procédure susmentionnée a été établi par l'ORD le 25 avril 2025 et sa composition a été arrêtée le 13 octobre 2025.

Les deux parties ont demandé un délai beaucoup plus long que celui que le Groupe spécial avait initialement proposé pour le dépôt de leurs communications. Au vu des arguments des parties, le Groupe spécial a accédé à ces demandes, ce qui a considérablement retardé le début de ses travaux de fond et a abouti à d'importantes prolongations des délais prévus dans le calendrier qu'il avait initialement proposé. Le Groupe spécial ne pense pas remettre son rapport final aux parties avant le deuxième trimestre de 2027.

Le rapport ne pourra être rendu public qu'une fois distribué aux Membres dans les trois langues de travail de l'OMC. La date de distribution dépend de la finalisation de la traduction et le Groupe spécial n'est pas en mesure de donner une date estimative de distribution pour le moment.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre à l'ORD.

---